



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de BEAUMONT
Le Village – 07110 BEAUMONT
04 75 39 58 25
mairie-beaumont07@orange.fr

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 06 Janvier 2022 à 18h

Présents : Maud Bissler, Laetitia Lopez, Pascal Waldschmidt, Martine Peyrou-Ménégaux, Agnès Audibert, Tiffany Riefa, Aurélie Blain et Antoine Waldschmidt.

Excusés : Rémi Rampon, Marianne Binette (pouvoir à A. Audibert) et Nicolas Hostein.

Secrétaire de séance : Antoine Waldschmidt

Le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Acquisition de parts sociales du groupement forestier à titre gratuit. Accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DÉMISSION DU PREMIER ADJOINT :

Le maire informe le conseil que le premier adjoint, Nicolas Hostein, a donné sa démission le 14 décembre 2021, démission acceptée par le Préfet.

CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Le conseil municipal fait le choix de porter à 2 le nombre d'adjoints. La position des adjoints est donc dans l'ordre du tableau. Martine Peyrou devient première adjointe et Antoine Waldschmidt deuxième adjoint.

Vote : 7 voix pour et une abstention.

CONSEILLERS DELEGUES :

Mme le maire informe le conseil qu'elle a donné, par arrêté, délégation à 3 conseillers.

Laetitia Lopez : démarches administratives, gestion du groupement forestier, suivi des dossiers de subventions et dématérialisation des résultats d'élections.

Maud Bissler : suivi des bâtiments communaux, gestion des salles communales, affaires culturelles, animations et marchés.

Marianne Binette : Suivi des projets agricoles en lien avec les habitants et affaires sociales.

Il est proposé une indemnité mensuelle de 100€

Vote : unanimité

CONTRIBUTION AU SDIS 2022 :

La commune contribue de manière obligatoire au SDIS 07 (pompiers) à hauteur de 6€22 par habitants DGF c'est à dire le nombre d'habitants permanents augmenté d'un habitant par résidence secondaire soit 391 habitants. Le montant de la cotisation est de 2432,02€.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE :

Délibération ajournée.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE SPANC :

Le rapport complet peut être consulté sur le site de la communauté de communes Beaume Drobie :
Le SPANC, géré en régie par la communauté de communes, est compétent en matière de contrôle des installations et ne se substitue pas au pouvoir de police du maire.

Il y a 265 résidences sur la commune de Beaumont, toutes pourvues d'une installation d'assainissement non collectif.

Quatorze contrôles ont été effectués en 2020.

REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DANS LA SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS :

Martine Peyrou-Ménégaux est désignée pour représenter la commune.

Vote : Unanimité

PROPOSITION DU CCAS :

Martine Peyrou expose le projet du CCAS de caravane solidaire dont le but est de fournir un lieu provisoire aux personnes en difficultés de logement, habitants de la commune et de la vallée de la Drobie.

Coût de réfection de la caravane : 12 000€ et réalisation des réseaux télécom, électricité et eau 23 900€.

Des subventions vont être demandées.

Un règlement intérieur est en cours de rédaction pour en fixer le fonctionnement.

ACQUISITION DE PARTS DU GROUPEMENT FORESTIER :

Madame le maire propose que la commune se rende propriétaire des parts sociales des personnes désireuses de céder les leurs à titre gratuit. L'opération vise à faciliter la gestion du groupement forestier entravée par un grand nombre d'adhérents. Le projet du groupement est de mettre en place un plan simple de gestion de la forêt.

Approuvé à l'unanimité.

Fin de séance : 20h00

Site internet de la Commune : www.pays-beaumedrobie.com page Beaumont

*Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie
peuvent le demander par courrier électronique à :*

mairie-beaumont07@orange.fr